



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 03/AONO/CDPM/2024 DU 19 Avril 2024 En procédure d'urgence pour les travaux de construction de la clôture de la Délégation Départementale du MINADER, dans l'Arrondissement de Bertoua 2, Département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

Financement : Budget Investissement Public– Exercice 2024.

Le Préfet du Département du Lom et Djerem, Autorité Contractante, lance pour le compte de l'Etat du Cameroun, un Appel d'Offres National Ouvert pour la réalisation des travaux sus indiqués.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de la campagne d'amélioration des conditions de sécurisation du patrimoine foncier de la Délégation Départementale du MINADER pour l'exercice 2024, le Préfet du Département du Lom et Djerem, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les travaux de construction de la clôture de la Délégation Départementale du MINADER dans l'arrondissement de Bertoua 2, département du Lom et Djerem, Région de l'Est, programme 2024.

2. Allotissement

Les travaux objet du présent Appels d'Offres sont en un (01) Lot unique :

Région	Objet	Linéaires Estimés (ml)	Budget Prévisionnel TTC (FCFA)	Délais (mois)	Type d'intervention
Est	Construction de la clôture de la Délégation Départementale du MINADER	640	(En 2024) : 20 000 000	04	Phase 1
TOTAL		640	20 000 000	04	

3. Consistance des travaux

Les travaux consisteront à la réalisation de la clôture de 640 ml du site concernée, conformément au devis contenu dans le DAO. Phase 1.

4. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises ou groupement d'entreprises de travaux publics installés au Cameroun.

5. Mode de soumission

Le mode de soumission est : «**En ligne ou hors ligne (on/offline)** ». Autrement dit, les deux types de soumission sont possibles. Toutefois, il n'est pas possible de soumissionner simultanément en ligne et hors ligne pour cet Appel d'Offres.

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, Exercice 2024.

7. Délai d'exécution

Le délai d'exécution maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de **quatre (04) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

8. Cautionnement provisoire (garantie de soumission)

Les offres devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie de soumission) établi selon le modèle indiqué dans le Dossier d'Appel d'Offres par une banque ou une compagnie d'assurance agréé et habilité par le Ministre en charge des Finances pour délivrer les cautions dans le cadre des Marchés Publics. Le montant en FCFA TTC de ladite garantie est de **Quatre-cent mille (400 000) FCFA**.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard 30 jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est adjudicataire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du Dossier d'Appel d'Offres peut être consultée dans les Services du Maître d'Ouvrage Délégué, sis à la Préfecture de Bertoua, dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres sera obtenu à la Préfecture de Bertoua, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable de **40 000 F CFA** au titre des frais d'achat de dossier.

Lors du retrait du Dossier d'Appel d'Offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer, en indiquant leur adresse complète (Boite postale, Numéros de téléphone, fax Email...).

Cette quittance devra identifier l'acheteur comme représentant l'Entreprise désireuse de participer à l'Appel d'Offres.

11. Présentation des offres

11.1. Pour la soumission hors ligne :

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous triple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant le Dossier Administratif (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre Technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'Offre Financière (Volume 3).

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

12. Remise des offres

12.1. Pour la soumission hors ligne :

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **Sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la Préfecture de Bertoua Secrétariat du Préfet Tél : 695 67 96 24, au plus tard le 22 MAI 2024 à 10 heures précises et portera les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03 /AONO/CDPM/2024 DU 19/04/2024

En procédure d'urgence pour les travaux de construction de la clôture de la Délégation Départementale du MINADER dans l'arrondissement de Bertoua 2, département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

Financement : Budget Investissement Public– Exercice 2024.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

12.2. Pour la soumission en ligne :

L'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme _____ au plus tard, le 22 mai 2024 à 10 heures.

Par ailleurs, une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra parvenir sous plis fermés, au _____, au plus tard le 22 mai 2024 à 10 heures, et déposée contre récépissé. Ce pli devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03 /AONO/CDPM/2024 DU 19/04/2024

En procédure d'urgence pour les travaux de construction de la clôture de la Délégation Départementale du MINADER dans l'arrondissement de Bertoua 2, département du Lom et Djerem, Région de l'Est.

Financement : Budget Investissement Public– Exercice 2024.

(Copie de sauvegarde) ».

13. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Ces pièces administratives ont une durée de validité de trois (03) mois, cette date limite de validité des pièces administratives doit être postérieure à la date de lancement de l'Appel d'Offres.

14. Ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le **22 mai 2024 dès 11 heures** précises dans la salle de réunion de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics du Lom et Djerem, sise à la Préfecture de Bertoua

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1^{er} étape: Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2^{eme} étape: Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3^{ème} étape: Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne dûment mandatée (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. Critères d'évaluation des offres

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce falsifiée ;
- 3) Non-conformité de l'une des pièces du dossier administratif après le délai de 48 heures réglementaire ;

b. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

2) N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

c. Offre Financière

1) Offre financière incomplète ;

2) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1) Solvabilité Huit millions cinq cent mille (8 500 000) ...Oui
- 2) Les références de l'EntrepriseOui
- 3) La compréhension du projet Oui
- 4) L'expérience du personnel d'encadrement Oui
- 5) Le matériel et les équipements essentiels Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date initiale fixée pour la remise des offres.

17. Attribution du marché

La Lettre-Commande à élaborer sera attribuée au soumissionnaire dont l'offre:

- 1- Administrative sera jugée conforme ;
- 2- Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix unitaires, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins disante

18. Renseignements complémentaires

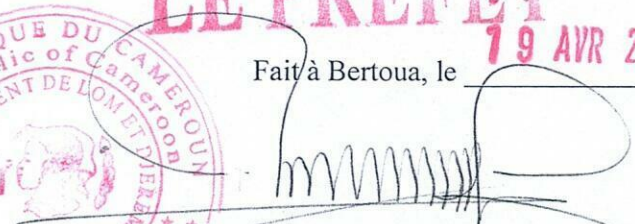
Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus à la Délégation Départementale des Travaux publics du Lom et Djerem.

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au président de la commission national Anti-corruption(CONAC) avec copie au Ministre Délégué à la présidence de la République chargé des Marchés Publics. /-

Ampliations :

- DD/MINTP-LD
- DD/MINMAP-LD
- DD/ARMP-LD
- CDPM
- SOPECAM
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE

LE PREFET
Fait à Bertoua, le **19 AVR 2024**


Dr. Mawanti Simon Ndeh
Administrateur Civil Principal
Hors Echelles

